

FAUSSE ALERTE. Les ampoules vertes ne sont pas nocives à 30 cm, mais à 2 cm

Ampoules écolos: Berne attise la parano

David Bauer

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) ont annoncé mardi dernier que les lampes économiques produisaient une pollution électromagnétique risquée à courte distance: or c'est faux. Les offices citaient une étude qu'ils avaient commandée sur les ampoules à basse consommation pour déterminer leurs radiations. Ils préconisaient de maintenir une distance de 30 cm entre le corps et la lampe. Le vice-directeur de l'OFEN Michael Kaufmann l'a expliqué à la TV alémanique dans l'émission «Kassensturz». La nouvelle fut répercutée dans tous les médias helvétiques.

Responsable de l'étude, le professeur de l'EPFZ Niels Kuster est fort irrité par l'erreur: «La nouvelle diffusée est stupide. L'étude montre que même à deux centimètres de l'ampoule, les valeurs limites significatives ne sont pas dépassées.»

Interrogée, Mirjana Moser, experte en protection contre les radiations à l'OFSP, admet que la déclaration sur le dépassement des valeurs limites a figuré «par mégarde» dans le communiqué de presse. Après consultation avec l'OFEN, les officiels fédéraux

déclarent que «la phrase incriminée concerne les champs électriques mesurés à une distance de 15 cm. Certaines ampoules testées ont dépassé les valeurs limites dans ce cas». C'est certes correct, précise Kuster, mais absolument pas pertinent: «Mesurer de telles valeurs sur les lampes économiques est absurde. Cela ne permet pas d'en tirer des conclusions valables sur l'exposition réelle aux radiations.» Pour évaluer une atteinte potentielle à la santé humaine, seuls les champs électriques mesurés dans le corps sont significatifs. Ce que confirme le site web de l'OFSP lui-même (fiche CEM).

Normes sévères déjà en place

Pour toutes les ampoules testées, les valeurs mesurées dans le corps sont bien inférieures – de 5 à 10 fois – aux valeurs limites en vigueur. Les normes appliquées sont très rigoureuses: il faudrait dépasser cinquante fois les valeurs admises pour qu'une stimulation des nerfs ou des muscles induite par les radiations survienne. «Il n'y a donc pas de danger pour la santé dans l'état actuel des connaissances», affirme Mirjana Moser. Quant aux effets à long terme, ils sont encore inconnus. ♦ «SonntagsZeitung», Adaptation: Laurent Duvanel

Emely/cultura/Corbis

